

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIÈS BELLEVUE
 2024-74**

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

L'an deux mille vingt-quatre et le 16 décembre 2024 à 19 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière 11 décembre 2024 sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE, Mme GAILLARD, M. de LASSUS SAINT-GENIES, Mme MARTIN, Mme MAURICE, M. MORILLON, M. OTAL, Mme PERTUISET, M. ROUCH, Mme TOMAS.

Etaient absents : M. AUXIETRE Mathieu, M. PEDRONO Yann.

Mme PERTUISET est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n°4 – Budget communal

Lorsqu'un agent est en arrêt maladie, la commune lui verse son plein traitement pendant les trois premiers mois. Nous disposons d'une assurance statutaire qui nous rembourse 50% des salaires versés. Comptablement le reversement de l'assurance statutaire n'est pas imputé au chapitre dédié au paiement des salaires. Ainsi, le chapitre 012 est anormalement déséquilibré. Il convient donc de régulariser comptablement ce déséquilibre par une décision modificative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la décision modificative sur la section de fonctionnement :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00 €	10 000 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D-013	0,00 €	10 000 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursement sur rémunération du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000 €
TOTAL R-013	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	10 000 €	0,00 €	10 000 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Membres en exercice	13
Membres présents	11
Suffrages exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Le Maire,
Sophie LAY

